



Arnaque, quels recours, contre qui ?

Par **sophia1306**, le **06/01/2013** à **16:36**

Bonjour, rnrnIl y a deux ans, j'ai acheté un deal sur groupon pour une nuit dans un hotel en Seine et Marne ainsi qu'un tour en Ferrari avec ce meme hotel.rnJ'ai pris contact avec eux pour réserver, et au dernier moment, ils ont annulé parce que "la voiture n'était plus disponible ce jour", et qu'ils n'avaient pas d'autres dates a me proposer pour l'année en cours, mais m'ont assuré qu'ils me reportaient la validité de mon bon et que je devrais reprendre contact avec eux l'année suivante.rnL'année suivante, j'ai donc repris contact avec eux comme prévu, ils m'ont bien confirmé que c'était bon pour la validité du bon, on a donc convenu d'une date, et au moment de finaliser la réservation, ils m'ont précisé que le conducteur devait avoir 5 ans de permis...rnMalheureusement, mon ami qui devait conduire, n'en avait que 4. J'ai donc vérifié mon bon Groupon, et il n'était écrit nul part ce détail... Ce que j'ai précisé a l'hotel, qui a accepté de reprojeter mon bon de un an...rnAujourd'hui, voulant reprendre contact avec eux pour réserver maintenant que mon ami a ses 5ans de permis... j'ai découvert que l'hotel avait fermé !!!rnDonc ma question est... Ai-je des recours ? Contre qui me retourner (l'hotel ou groupon) ? L'un comme l'autre n'ont pas été réglo, mais l'hotel ayant fermé, je ne sais pas comment leur demander des comptes, et groupon me dira surement que vu que le bon est périmé depuis longtemps ca ne les concerne pas...rnMerci d'avance si quelqu'un peut m'aider.rnCordialement.